Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Linda Mansouri le 18 novembre 2021

Vaucluse : une proposition de résolution européenne parfum lavande



Il y avait foule ce lundi 15 novembre à la permanence de Julien Aubert. Sur invitation du député de Vaucluse, des représentants de la filière lavandicole ont échangé sur cette profession menacée par un projet de règlementation européenne.

Autour de la table : l'Apal (Association des producteurs d'huile essentielle de lavande), la commanderie de la lavande, le président des distillateurs de Vaucluse, Georgia Lambertin, présidente de la Chambre d'Agriculture de Vaucluse, et Magali Malavard, représentant Sophie Vache, présidente de la FDSEA. L'occasion pour le députe de la 5e circonscription de Vaucluse, engagé depuis 2013 dans la défense des intérêts de la filière, de présenter sa proposition de résolution européenne (PPRE). « Cette PPRE que j'ai déposée fin octobre à l'Assemblée a été cosignée par 30 parlementaires, et vise à différencier l'huile essentielle de lavande – produit agricole – des essences chimiques. Le combat continue et je veux profiter

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Linda Mansouri le 18 novembre 2021

de la présidence française de l'Union Européenne pour faire bouger les lignes », explique le parlementaire.

Les époustouflants champs de lavande attirent autant les touristes qu'ils ne font prospérer l'économie locale. Or, le secteur de la lavande et du lavandin risque d'être prochainement touché de plein fouet. En cause, la révision du règlement Reach sur « la stratégie de la chimie durable », qui serait votée en fin 2021, exigeant que toutes les molécules chimiques soient quantifiées et qualifiées. Autrement dit, les produits naturels et les huiles essentielles seraient en ligne de mire. Pourquoi ? L'argument évoqué par la Commission serait de favoriser « un environnement exempt de substances toxiques ».



Les représentants de la filière étaient réunis le 15 novembre dernier en permanence de Carpentras. Crédit photo: Julien Aubert

Si cette réglementation est approuvée, la lavande changerait de statut : de produit naturel à toxique. Selon Julien Aubert, protéger les consommateurs en éliminant les molécules dangereuses pour la santé

Ecrit par Linda Mansouri le 18 novembre 2021

est justifiable, mais classer l'huile de lavande comme un produit chimique révèle une méconnaissance des huiles et de la manière de les règlementer. C'est ainsi qu'il souhaite obtenir gain de cause au sein de la Commission européenne avec l'appui des pays producteurs de lavande.

A lui seul, ce secteur génère plus de 9 000 emplois directs et plus de 17 000 emplois indirects issus de l'activité touristique en France. 250 producteurs sont référencés en Vaucluse.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !